Image not found or type unknown

Place des entreprises : un nouveau service public pour les TPE et PME

Actualité législative publié le **04/07/2022**, vu **583 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Problèmes de recrutement, de trésorerie, de développement... un conseiller de Place des entreprises peut vous rappeler. Et c'est gratuit dans la plupart des cas...

Téléchargez le Guide pratique de la SARL ?

QU'EST-CE QUE PLACE DES ENTREPRISES ?

Place des Entreprises est un service public porté par la Direction générale des Entreprises et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle pour aider les TPE et PME.
Il couvrira l'ensemble du territoire national en juin 2022. Dans les régions ouvertes, il est déjà utilisé par plus de 6 500 entreprises !

Ce service permet de mettre en relation les entreprises qui le souhaitent avec un ensemble de conseillers chargés de les accompagner dans les administrations, les organismes publics et parapublics, les conseils régionaux et, à terme, les autres collectivités volontaires.

Les objectifs du service

- Favoriser un conseil personnalisé et de proximité, pour vous permettre de mobiliser le bon accompagnement en fonction de vos besoins, que l'aide soit nationale, régionale ou locale.
- Aider les TPE & PME à se transformer en partant directement de vos besoins sur le terrain !
- Améliorer l'efficacité de la réponse publique : les conseillers interviennent de manière complémentaire et coordonnée.

ÉCHANGER SUR UNE THÉMATIQUE PRÉCISE

Financer vos investissements

Identifier les solutions financières possibles, connaître les aides de la Région, les aides aux projets innovants, aux investissements techniques touchant à la santé-sécurité des salariés, à l'implantation sur un nouveau territoire ou les crédits d'impôt à mobiliser.

Trouver un conseiller pour financer vos investissements

Résoudre un problème de trésorerie, financier ou contractuel

Faire un diagnostic de votre situation, demander une avance de trésorerie, une médiation du crédit, un étalement de vos cotisations, rechercher des solutions avec le conseiller départemental à la sortie de crise, résoudre un différend avec un partenaire privé ou public.

Trouver un conseiller pour résoudre votre problème de trésorerie, financier ou contractuel

Environnement, transition écologique & RSE

Optimiser vos consommations d'énergie, valoriser vos déchets par la revente de matière, éco-concevoir un produit, mettre en place une démarche RSE, un plan de déplacement entreprise (PDE).

Trouver un conseiller pour une question liée à l'écologie

Guide pratique de la SARL

Edition 2022

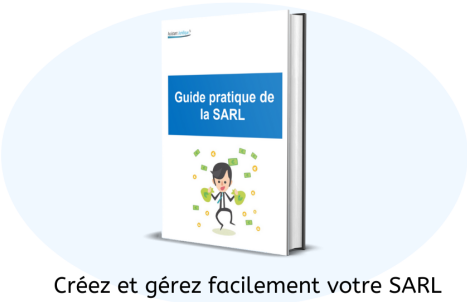

Créez et gérez facilement votre SARL

Télécharger →

Articles sur le même sujet :

- Réussir la création d'une SARL
- Gérer un compte courant d'associé
- Rémunérer un gérant de SARL
- Révoquer un gérant de SARL
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Réaliser une assemblée annuelle de SARL

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

- Réussir l'ouverture d'un restaurant rapide
- Réussir la création d'un food-truck
- Louer à des touristes
- S'installer dans les services à la personne
- Créer et gérer un site de e-commerce
- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Guide pratique de la SARL

- Comment bénéficier de la réduction d'impôt pour souscription au capital d'une PME (Madelin) ?
- Comment choisir entre la SARL, la SA et la SAS ?
- Quels sont les avantages d'une entreprise individuelle ?
- Créer une SARL : les 10 erreurs à éviter
- Comment bénéficier d'une aide à la création d'entreprise ?
- Comment rédiger des statuts de SARL en quelques étapes ?
- Quelles règles respecter lors du choix du nom d'une entreprise ?
- Où peut-on domicilier le siège social de sa société ?
- Quel est le capital minimum d'une SARL ?
- Libération du capital social d'une SARL : délai et procédure
- Modèle d'acte de nomination d'un gérant de SARL
- Qu'est-ce qu'un compte courant d'associé ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés